

DELIBERATION N° CM - 2023 - 007
CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERSHEIM

Séance du 14 avril 2023 à 20 heures
Convocation du 6 avril 2023
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

Présents : M. ANDRISSSEN Alexis, M. BETTWY Mathieu, M. BOUHR Charles, M. GOTTRI Cyrille, M. MISCHLER-RIEMER Maxime, M. NONNENMACHER Patrick, Mme SCHNEIDER Agnès, M. STEINMETZ Jean-Marc, Mme WINSTEL Brigitte.

Est entré en cours de séance :
M. NONNENMACHER Patrick rejoint la séance à 20h25 au point 3

Procurations : Mme ARTZ Monique donne procuration à Mme WINSTEL Brigitte

Vote des taux de la fiscalité directe locale
Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023

Par délibération du 28 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 17,99 %
TFPNB : 0,00 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Suite à ces informations et au vu de l'augmentation des bases fiscales, le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et de les maintenir identiques à ceux de 2022 à savoir :

TH : 5,46 %
TFB : 17,99 %
TFPNB : 0,00 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité. décide de reconduire les taux de 2022 pour l'année 2023.

Décisions certifiées exactes.
Wittersheim, le 14 mars 2023.
Le Maire,



Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE**

La secrétaire de séance
SOUS-PRÉFECTURE

7 AVR. 2023
HAGUENAU-WISSEMBOURG